



CENTRE IVOIRIEN DE
RECHERCHES ÉCONOMIQUES



**ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DU PROJET GrOW-CRDI :
« LA CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST, ROLE DE L'INDUSTRIE
EXTRACTIVE SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE ET
AU GHANA »**

**le CIRES organise avec l'appui du CRDI
un Atelier de Restitution des Resultats du Projet GrOW - CRDI
sur le thème :**

**«CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST:
ROLE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES SUR
L'AUTONOMISATION DES FEMMES
EN CÔTE D'IVOIRE ET AU GHANA».**

JEUDI 27 AVRIL 2017 À LA SALLE DES SÉMINAIRES DU CIRES À PARTIR DE 09H.

RESUME DES COMMUNICATIONS

Communication 1: Programme GROW & aspects méthodologiques

Par

Yao Silvère KONAN

Chercheur, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales &
Maître-Assistant, UFR des Sciences Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)

Kévin Sessou

Assistant de Recherche, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

RESUME

Le projet GROW est initié et financé par le CRDI. Il est mis en œuvre conjointement en Côte d'Ivoire et au Ghana. En Côte d'Ivoire, le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) assure le rôle de maître d'œuvre. Comme stipulé, l'objectif principal de ce projet est de mesurer l'impact des activités extractives sur l'autonomisation des femmes, en particulier sur le niveau du revenu, sur l'accès aux emplois et l'investissement dans l'éducation. Etalé sur une durée de deux (02) ans, ce projet se veut participatif et inclusif c'est-à-dire impliquant tous les acteurs du secteur minier ivoirien et doit aboutir à l'élaboration et l'utilisation des stratégies tangibles de lutte contre les discriminations de genre dans ce secteur. La méthodologie du projet combine les échanges avec les personnes ressources, la revue documentaire, l'exploitation de données secondaires et la réalisation de deux enquêtes pour la collecte de données primaires. Les enquêtes comportent un volet qualitatif et un volet quantitatif. L'enquête qualitative comprend des entretiens individuels auprès des responsables et autorités miniers, les leaders d'opinion et les leaders communautaires ; et les focus groups auprès des exploitants artisans. L'enquête quantitative comporte d'une part une enquête entreprise qui est un recensement et une enquête ménage. L'enquête ménage est un sondage à deux degrés. Au total, 890 ménages et 1842 exploitants miniers ont été interrogés.

Mots clés : Mine artisanale, GROW, Méthodologie

Communication 2 : L'exploitation minière en Côte D'Ivoire

Par

Dr Binaté Namizata Fofana

Chercheur, Point focal genre et Economie des Ressources Naturelles, CIRES

Maître-Assistant, UFR des Sciences Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)

Dr Bi Tozan ZAH

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké

Résumé

Pendant de nombreuses années le secteur des mines a été le parent pauvre de l'économie Ivoirienne. Malgré la présence de pétrole au large du golfe de Guinée et une variété non négligeable de minerais dans son sous-sol, la Côte d'Ivoire n'a véritablement pas bénéficié des retombées du secteur minier. Le secteur n'occupait que 12.000 à 15.000 actifs dans le pays avec des exploitations traditionnelles ou semi-artisanales. Aujourd'hui le secteur minier est en plein essor grâce à l'exécution des programmes de développement, l'arrivée de grands groupes dans le pays qui exploitent déjà des mines d'or ou explorent d'autres régions riches en fer et en manganèse et les découvertes très importantes de mine d'or et de gisements de pétrole en mer. *En plus des grandes firmes industrielles, l'exploitation des petites mines à travers des agréments est encouragée pour lutter contre la pauvreté en milieu rural.* Le gouvernement Ivoirien quant à lui, veille à la dynamique du secteur car il représente un gros pourvoyeur d'emplois, avec *plus de 30.000 personnes.*

L'objectif général de cette étude est de faire une analyse descriptive du secteur et de la réglementation en vigueur pour les types d'exploitation qui sont l'exploitation industrielle et l'exploitation des petites mines. Il ressort des différentes analyses que le sous-sol ivoirien regorge d'importantes substances minérales qui restent jusque-là peu exploitées et aussi malgré la mesure de fermeture par le Gouvernement, des mines artisanales sans agrément, l'exploitation non autorisée et donc illégale a toujours cours au niveau surtout de l'or et du diamant. Par ailleurs, la communication montre que la participation des femmes aux activités du secteur est globalement faible. Vu l'affluence des différents acteurs en général et des sociétés minières en particulier, nul doute qu'avec la volonté affichée de l'état, les ressources du secteur minier connaîtront une exploitation rationnelle à tous les niveaux afin de soutenir l'économie de plantation dans le développement du pays. Cette volonté doit se traduire aussi par le soutien et l'encouragement des femmes qui affichent un intérêt certain pour le secteur.

Communication 3 : Mesures de « Women's empowerment » en Côte d'Ivoire

par

Dr Yao Silvère Konan

Chercheur, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales &
Maître-Assistant, UFR des Sciences Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)

Allou Tolla

Doctorant CIRES & Université Alassane Ouattara

Résumé :

Ce papier fait une revue des différentes définitions de « women's empowerment » et présente les différentes mesures développées en fonction des contextes et des données disponibles pour l'évaluer. Les différentes mesures utilisées prennent généralement en compte plusieurs dimensions : économie, socio-culturel, familial et interpersonnel, juridique, politique et psychologique. Dans le cadre du projet GrOW, les données collectées sur 1842 individus dans les principales régions d'exploitation minière, ont permis de construire un indice multidimensionnel d'autonomisation au moyen d'une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) à laquelle a été associée une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH). Il ressort du regroupement des femmes en en trois classes que la première avec environ 59%, représente les femmes faiblement autonomes. La deuxième classe constituée de 24% des femmes est la classe des individus relativement autonomes et la dernière composée de 17% des femmes, est celle des femmes non autonomes. Les femmes faiblement autonomes prennent conjointement avec les maris les décisions relatives aux activités dans le ménage. Les sorties et les visites hors du domicile peuvent être effectuées par la femme seule mais avec le consentement de son mari. Par ailleurs, les femmes faiblement autonomes ont une faible contribution aux dépenses du ménage. Par contre, les femmes autonomes ont une forte contribution aux dépenses du ménage (à plus de 80%). Ce sont des femmes toutes seules, sans l'avis de leur mari, qui prennent les décisions relatives aux activités du ménage. De la même manière, les sorties de la maison se font sans le consentement du mari. Une proportion de 82% des femmes qui apportent un soutien économique et financier aux autres membres de la famille est autonome. Les femmes non autonomes à 70% n'apportent aucune contribution aux dépenses du ménage. Elles ne peuvent disposer des appareils électroménager, ni des équipements du ménage en leur nom personnel. Ces femmes ne peuvent disposer de l'épargne en leur nom propre et ceci dans plus de 96% des cas. L'autonomisation est donc décrite plus par la dimension interpersonnelle ou familiale.

Communication 4 : Exploitation Minière et Comité de Développement Local Minier (CDLM)

par

Prof. Auguste Konan KOUAKOU

Chercheur, Centre Ivoirien de Recherche Economiques et Sociales (CIRES)

Maitre-de Conférences Agrégés, UJLog, Daloa

Dr Zah Bi Tozan,

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké

M. El Hadj Gbané

Doctorant, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

Résumé :

La communication a pour objectif d'analyser la mise en place des CDLM comme une contribution au développement local. Spécifiquement, le papier examine les dispositions prévues dans le code minier en faveur de la population locale et analyse l'incidence des activités du CDLM sur l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Il ressort que des problèmes de transparence dans la gestion des fonds dans certaines régions et une déception des populations des villages impactées par les activités des sociétés minières. En outre, il subsiste des problèmes organisationnels au niveau de certains comités qui donc les rendent non fonctionnels. Le papier recommande de veiller à une meilleure représentativité des femmes dans les CDLM et de prévoir spécifiquement des actions favorisant l'autonomisation des femmes dans les plans de développement communautaire.

Communication 5 : Mines artisanales, Disparités salariales et autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire

Par

Yao Silvère KONAN

Chercheur, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales &
Maître-Assistant, UFR des Sciences Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)

Kévin Sessou

Assistant de Recherche, Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

RESUME

Ce papier analyse l'impact de l'autonomisation des femmes et des mines artisanales sur les inégalités salariales. Les données utilisées proviennent de l'enquête auprès des unités artisanales et des acteurs de gouvernance du secteur minier ivoirien. Au total, 890 unités artisanales et 1842 individus ont été interviewés. Au plan méthodologique, il est construit un indice composite de mesure d'autonomisation de la femme. Ensuite, il a été procédé à l'appariement des individus, avec le calcul des scores de propension. La décomposition d'Oaxaca-Blinder est utilisée pour expliquer les différences de salaires selon le genre et le niveau d'autonomisation. Il ressort qu'une femme sur quatre est autonome. Le sexe introduit des différences d'accès aux emplois dans les mines artisanales et il existe une différence significative de salaire en faveur des hommes, accentuée par la non-scolarisation du travailleur, la pénibilité du travail, la satisfaction au travail et le bénéfice d'une assurance maladie. Cette différence s'amenuise avec la formalisation de l'emploi, le volume d'heures de travail et l'ancienneté. En outre, l'autonomisation contrainte par les normes et les conditions sociales de la femme est de nature à diminuer d'environ 8% la probabilité que la femme gagne plus de 200 000 FCFA par mois. Aussi, l'entrepreneuriat et une meilleure qualité de vie réduisent les différences de salaires entre les femmes autonomes et les femmes non autonomes.

MOTS CLES : *Mines artisanales, Autonomisation de la femme, Inégalités salariales*

Communication 6 : ACTIVITÉS EXTRACTIVES ET INÉGALITÉS DE GENRE

Dr Romuald Guédé,

Université Alassane Ouattara

Mme Melissa Tagro,

Doctorante CIRES

Dr Yao Silvère KONAN

RESUME

Les femmes participent à un large éventail d'activités minières artisanales bien que leur rôle soit sous-documenté ou sous-étudié (Jenkins, 2014). Selon l'OIT, 2014, elles occupent plus de 50% de la main d'œuvre dans les industries extractives, mais sont moins payées que les hommes. Elles touchent généralement des salaires inférieurs à ceux des hommes et l'écart est beaucoup plus grand aux niveaux inférieurs d'éducation. Dans ce secteur à forte main d'œuvre masculine, les inégalités de genre, de façon générale peuvent être accentuées en terme d'accès au secteur, aux emplois mieux rémunérés et décents, au salaire et au type d'activité exercé. Cette présentation vise à établir le lien entre activités extractives et les inégalités de genre. De façon spécifique, le papier fait un état des lieux sur la participation des femmes au secteur et décrit les inégalités de genre et les obstacles liés à l'accès des femmes à partir des analyses des entretiens individuels, des focus groupes et de l'enquête réalisé par le projet dans les principales régions d'exploitation minière. Il ressort en générale que les femmes interviennent dans tous les sous-secteurs d'activités, mais sont moins représentées par rapport aux hommes dans le sous-secteur du Diamant. Elles exercent beaucoup plus dans les activités comme le concassage, le lavage, le triage et l'agriculture vivrière (activité connexe). L'accès et l'appropriation du foncier reste limité chez les femmes eu égard aux facteurs socio-culturels et religieux. Par ailleurs, il existe dans l'ensemble des disparités salariales entre homme et femme dans tous les sous-secteurs. Celles-ci tendent à être favorables aux femmes dans le secteur Manganèse. En moyenne, pour tous les sous-secteurs l'éducation ne constitue pas une barrière à l'entrée ; cependant, elle n'explique donc pas dans certains cas (or, Diamant, Manganèse) les différences de genre en matière d'accès à l'emploi. Vu ces résultats globaux, des propositions de politiques et programmes pourront être élaboré afin de réduire les inégalités de genre et de favoriser l'autonomisation des femmes dans le secteur extractif en Côte d'Ivoire.

Panel: Contraintes et stratégies d'autonomisation des femmes dans les industries extractives

Panélistes

- *Ministère de la Solidarité, de la Femme et de la Protection de l'Enfant*
- *Ministère de l'Industrie et des Mines ;*
- *Réseau des Femmes du Secteur Minier (FEMICI) ;*
- *ONG PCQVP « Publier ce que vous payez » ;*
- *CN-ITIE*

Résumé

L'objectif de ce panel est de permettre aux Représentants des Ministères en charge de la femme et des Mines ainsi qu'au Conseil National ITIE et à la société Civile de partager leurs points de vue sur les travaux présentés par les chercheurs notamment sur les obstacles et barrières à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à aider les chercheurs à affiner les stratégies de réponses et de mitigation des risques auxquels sont exposés les femmes dans ce secteur. Ce panel revêt une importance particulière car elle permettra d'avoir un point de vue des praticiens sur l'ensemble des situations et problèmes évoqués et des perspectives de solutions.

Chaque acteur aura entre 5 et 8 mn pour présenter son point de vue et ensuite interviendront les échanges.